

**Convention de création
de l'Observatoire Régional
de Promotion et d'application
de la charte de bon comportement DR/DICT**

entre :

- EDF GDF Services
- France Telecom
- Gaz de France - Direction Transport
- RTE - Réseau Transport Electricité
- La Fédération Régionale des Travaux Publics de Bourgogne



Préambule :

Les Instances nationales des services de :

EDF GDF SERVICES,
GAZ DE France - Direction Transport,
RTE Gestionnaire du Réseau de transport d'Electricité,
FRANCE TELECOM,
Le SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DE RESEAUX ET DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES,
La FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS,
CANALISATEURS DE France.

Constatant des difficultés et observant des dysfonctionnements dans l'application des procédures DR/DICT du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité des ouvrages souterrains, ont décidé, par une coopération adéquate de la part de chacun des intervenants (entreprise, exploitant d'ouvrages, donneurs d'ordres) de limiter les atteintes portées à la sécurité des personnes et des ouvrages, en signant ensemble une charte nationale de bon comportement.

Cette Charte comporte en son article 5, l'engagement commun de favoriser la mise en place d'observatoires locaux (départementaux ou régionaux) chargés de sa promotion par des actions de communication et notamment d'analyser les dysfonctionnements des procédures DR/DICT et de proposer des actions utiles pour y remédier.

Cet observatoire régional respecte les zones d'action de chacun des signataires.

A cette fin, les signataires du présent observatoire régional ont convenu les dispositions suivantes :

ARTICLE 1

Les signataires, en référence à la charte de bon comportement DR/DICT, signée le 5 mars 2001 à Paris, manifestent leur engagement mutuel par :

- **1.1** - La création de l'observatoire régional de promotion et d'application de la charte de bon comportement DR/DICT.
- **1.2** - De participer aux réunions de travail de cet observatoire.

ARTICLE 2

- **ENGAGEMENT DE LA FEDERATION REGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS**

La Fédération Régionale représente les entreprises de Travaux Publics de Bourgogne, affiliées à la FNTP et affiliées aux syndicats de spécialités suivants : Canalisateurs de France, SERCE, SPRIR, SDTPC, SRETP.

Elle s'engage à :

- **2.1** Favoriser l'organisation de réunions de formation des personnels responsables des entreprises de travaux.
- **2.2** Elle s'engage à valoriser les actions de formation du personnel (certificat).
- **2.3** Elle informera ses adhérents des dispositions réglementaires en matière de DR/DICT.
- **2.4** Elle informera ses adhérents des nouveaux moyens de transmission des informations.
- **2.5** Elle recherchera, par une collecte d'information auprès des adhérents, les dysfonctionnements de procédures.

Article 3

ENGAGEMENT DES EXPLOITANTS ET DONNEURS D'ORDRES SIGNATAIRES.

Les Exploitants et Donneurs d'Ordre s'engagent :

- **3.1** - à favoriser la communication des informations relatives au positionnements de leur réseau.
- **3.2** - à permettre à l'entreprise de Travaux Publics de respecter le délai de DICT quand EDF, Gaz de France ou France Telecom sont maîtres d'ouvrages et à respecter les délais de réponse aux demandes de renseignement (DR) et DICT
- **3.3** - à respecter la confidentialité des informations recueillies et transmises lors des procédures aux seules fins de chantier
- **3.4** - A créer un indicateur de suivi mesurable propre aux agressions de ses ouvrages (nombre de sinistres avec DICT et nombre de sinistres sans DICT)
- **3.5** A participer aux réunions de formation

Article 4

ENGAGEMENT COMMUN

- **4.1** - De se réunir deux fois l'an afin :
- De suivre et quantifier les actions de formation décidées par l'observatoire,
- De vérifier le respect des engagements de chacun au moyen d'indicateurs appropriés
- D'analyser les dysfonctionnements des procédures,
- D'analyser les principaux sinistres,
- De proposer et mettre en œuvre des actions utiles pour y remédier.

Fait à Dijon le 29 novembre 2001 en 8 exemplaires originaux

EDF GDF Services Côte d'Or
Représenté par : Jacques ARNOU
Directeur

EDF GDF Services Nièvre
Représenté par : Gérard FRAPPIER
Directeur

EDF GDF Services Bourgogne du Sud
Représenté par : François PROT
Directeur

EDF GDF Services Yonne
Représenté par : Alain LARUELLE
Directeur

GAZ de France
Direction Transport
Représenté par : Jean-Claude CHAMBON
Directeur de la Région Centre-Est

RTE
Gestionnaire du Réseau Transport Électricité
Représenté par : Yves FRATTI
Directeur du GET Bourgogne

France TELECOM
Représenté par :
André MOLINIER
Directeur de l'URR Dijon

**FEDERATION REGIONALE DES TRAVAUX
PUBLICS**
Représentée par :
Daniel LORIN
Président de la FRTP Bourgogne